ARRONDISSEMENT DE VICHY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 08 MARS 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77 Présents : 65

Votants: 75 (dont 10 procurations)

N°7 A/

OBJET:

FISCALITE FIXATION DES TAUX POUR L'ANNEE 2018

Rendue exécutoire:

Transmise en Sous-Préfecture le : 13 MARS 2018

Publiée ou notifiée

le:

1 3 MARS 2018

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.

Présents:

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - J. TERRACOL (à partir de la question n°36), Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – J. JOANNET - F. DUBESSAY – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – C. CATARD – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – A. CORNE – A. DAUPHIN – F. HUGUET - J. COGNET - P SEMET - JY. CHEGUT – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – E. GOULFERT – M. GUYOT – A. CHAPUIS - M. MERLE - P. BONNET – C. GRELET – G. MAQUIN (jusqu'à la question n°18) – C. MALHURET (à partir de la question n°9) – E. VOITELLIER – YJ. BIGNON - MC. STEYER - B. KAJDAN - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE - JL GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY - M.J. CONTE – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

<u>Absents ayant donné procuration</u>: M. J. TERRACOL à M. CHARASSE (jusqu'à la question n°35), Vice-Président.

Mmes et MM. J.P BLANC à M. AURAMBOUT – C. BERTIN à AG. CROUZIER – B. BAYLAUCQ à A. CORNE - H. DUBOSCQ à JS. LALOY - J. BLETTERY à F. SZYPULA - C. BOUARD à B. AGUIAR – G. MAQUIN à C. GRELET (à partir de la question n°19) - C. MALHURET à F. AGUILERA (jusqu'à la question n°8) - MO. COURSOL à M. JIMENEZ – C. LEPRAT à B. KAJDAN, Conseillers Communautaires.

<u>Absents excusés</u>: M. F. BOFFETY – W. PASZKUDZKI, Conseiller Communautaire.

Secrétaire: M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1609 nonies C et 1638-0 bis,

.../...

Vu l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2017 portant retrait de la commune de Saint-Pont de la communauté de communes « St-Pourçain Sioule Limagne » et adhésion à « Vichy Communauté»,

Considérant que les taux appliqués pour la fiscalité locale ménage par la communauté de communes St-Pourçain Sioule Limagne sont supérieurs à ceux appliqués par Vichy Communauté, une intégration immédiate des taux (sans intégration fiscale progressive) est favorable aux contribuables,

Considérant la volonté de stabiliser le taux de fiscalité pour la 6ème année consécutive,

Les taux en vigueur en 2018, qui ne connaissent pas d'augmentation, pour Vichy Communauté sont donc :

- Taxe d'habitation : 11.70%
- Taxe sur le foncier bâti : 0.396%
- Taxe sur le foncier non bâti : 2.36%
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Vichy-Cusset-Bellerive) TEOM : **6.75%**
- Cotisation foncière des entreprises : 28.63%
 - (Lissage du taux de CFE-U sur 5 ans depuis 2017)

A la suite de l'adhésion de la commune de Saint-Pont à Vichy Communauté au 1/01/2018, et suivant l'article 1638 quater II bis, il est proposé un lissage du taux de CFE-U pour la commune de Saint-Pont.

Propose au Conseil Communautaire:

- d'approuver ces propositions de taux,
- d'appliquer un lissage du taux de CFE-U pour la commune de Saint-Pont sur 4 ans,
- d'appliquer l'intégration immédiate des taux de fiscalité ménage (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties) pour la commune de Saint-Pont.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver ces propositions,
- de charger M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Fait et délibéré à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 08 mars 2018.

Les Conseillers Communautaires présents ont sighé au registre.

Le president,

Frédéfie AGUILERA

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 7A DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 MARS

Objet de l'acte

2018 FISCALITE FIXATION DES TAUX POUR L'ANNEE 2018

Date de décision: 08/03/2018

Date de réception de l'accusé 13/03/2018

de réception :

Numéro de l'acte: 08MAR2018_7A

Identifiant unique de l'acte: 003-200071363-20180308-08MAR2018_7A-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte: 7.2

Finances locales

Fiscalité

Date de la version de la 19/04/2017

classification:

Nom du fichier: 7A.pdf (99_DE-003-200071363-20180308-08MAR2018_7A-DE-

1-1_1.pdf)